

Fiche d'inscription

Saison 2020-2021

Renseignements concernant l'adhérent

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Sexe	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	Nationalité	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<small>(si nationalité étrangère préciser le pays)</small>	
	<input type="text"/>	Tél Fixe	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	<input type="text"/>	Tél Portable	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	<input type="text"/>	Profession	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	<small>(Profession des parents pour les enfants)</small>	
	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Adresse mél	<input type="text"/> @ <input type="text"/>		

J'accepte que l'A.T.T. Serris me transmette de façon ponctuelle des informations : Par courriel Par Sms

N° de Licence	<input type="text"/>	Nom des parents	<input type="text"/>
<small>Pour les mineurs, nom et prénom d'un des parents</small>			

J'autorise la publication des photos et vidéos sur le site du club de l'A.T.T. Serris oui non

Pour les compétitions : Les déplacements sont assurés par les joueurs de l'équipe ou par les **parents** pour les compétitions jeunes. Le club ne prend pas en charge les déplacements sur les lieux de compétition.

Catégories : Né en 2012 et après : **Poussin**
 en 2010 et 2011 : **Benjamin**
 en 2008 et 2009 : **Minime**
 en 2006 et 2007 : **Cadet**
 en 2003, 2004 et 2005 : **Junior**
 en 1981 à 2002 : **Sénior**
 en 1980 et avant : **Vétéran**

Date

Signature

J'ai pris connaissance et signé les conditions d'assurance FFTT fournies au verso

Cotisation annuelle

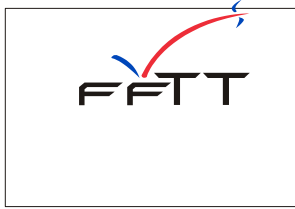
Tarif loisir, entraînement inclus <small>(selon l'année de naissance de l'adhérent)</small>	Tarif compétition	Compétition + Critérium Fédéral
Plus de 18 ans <i>(2002 et avant)</i> 140 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 180€	<input type="checkbox"/> 225 €
Moins de 18 ans <i>(2005 à 2003)</i> 140 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 200 €
Moins de 15 ans <i>(2006 et 2007)</i> 140 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 200 €
Moins de 13 ans <i>(2008 et 2009)</i> 120 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 180 €
Moins de 11 ans <i>(2010 et après)</i> 120 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 170 €
Bureau 50 € <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 95 €	<input type="checkbox"/> 140 €

Une remise de 20€ est attribuée à partir du second membre d'une même famille - 20 €
 Déjà inscrit à l'AttSerris pour la saison 2019-2020 si réinscription avant le 1/09/20 - 15 €

Total € Chèques à l'ordre de l'A.T.T. SERRIS (indiquer au dos le nom du joueur)
 Possibilité de payer en 3 chèques (indiquer au dos le nom et le mois d'encaissement)
Toute cotisation est due pour la saison sportive

Pièces à fournir lors de l'inscription

- Obligatoire : une certification médicale vous devez obligatoirement **cocher ci-après une des 3 cases et une seule.**
 - J'ai fourni la saison dernière un certificat médical. Celui-ci a moins de trois ans à la date de cette demande et je joins l'attestation qui certifie que j'ai répondu "Non" à toutes les questions du questionnaire médical (20-10 de cette demande, établi par le médecin sur papier libre ou sur l'imprimé 20-9) **▲ Pour les joueurs inscrits en compétition, y faire mentionner obligatoirement « pratique en compétition »**
 - Je ne joins pas de certificat médical et je disposerai d'une licence ne me permettant pas la pratique sportive
- 1 enveloppe timbrée (par famille) aux noms et adresses de l'adhérent.
- envoyer une 1 photo d'identité par mail à secrtaire@attseeris.fr
- le règlement de l'inscription *(1,2 ou 3 chèques)*



ASSURANCES
CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FFTT

MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFTT figurant sur le site WEB de la FFTT à l'adresse www.fft.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de inclus dans la cotisation

- 0,08 € pour les vétérans
- 0,06 € pour les séniors
- 0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minime (0,18€). Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » compris dans la cotisation
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat dommages corporels.

Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »

A	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux <u>décès</u>	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capitaux <u>invalidité permanente</u> en cas d'accident corporels	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnité <u>journalière</u> , (Durée maxi 360 jours)	NEANT	15 €	25 €
Frais médicaux	NEANT	NEANT	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C.	5 €	8 €	15 €

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FFTT à l'adresse www.fft.com, rubrique « administratif » - Lecontrat d'assurance. Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFTT.